

Salariés bâillonnés ! On n'est pas résignés !

Le Directeur met les personnels au Tribunal !

Le 30 avril dernier, la CGT et SUD étaient convoqués au Tribunal Administratif de Caen par un référé déposé par Mr Blandel, Directeur de l'EPSM. Au soir de cette journée, une ordonnance était rendue enjoignant les personnels et les organisations syndicales d'arrêter toute action devant les instances de l'Etablissement (ce qui était déjà fait !) et surtout de « *s'abstenir de faire obstacle, de quelque manière que ce soit ... à la tenue des réunions de ses instances consultatives* ».

Monsieur Blandel a été obligé de passer par la force ce qu'il n'arrivait pas à faire malgré l'aide précieuse de son « *collabo syndical* » - en effet, l'avocate de l'EPSM a lu, en audience, les écrits de cette CFDT pour étayer son argumentation et faire condamner les personnels.

Pour l'instant, les instances ne se sont toujours pas tenues et **nous avons toujours nos droits et nos acquis !!!**

On ne veut pas exposer les personnels à la violence de ce Directeur !

Le jugement du 30 avril prévoit que le Directeur fasse appel à la force publique si nécessaire ; il prévoit aussi une astreinte de 500 euros par jour et par personne faisant « *obstacle* » (!?) à la tenue des instances.

Mr Blandel, là encore, se réfugie derrière des méthodes brutales pour, croit-il, empêcher toutes contestations et faire taire les cris de révolte des personnels.

Nous n'acceptons pas ce diktat et invitons tous les personnels médicaux et non médicaux siégeant dans des instances de l'EPSM à réfléchir à la validité de réunions tenues sous de telles menaces ; nous continuons à protéger les agents contre les effets néfastes et la violence de ce Directeur.

Assemblée Générale mardi 13 mai à 14H30 !

Nous invitons tous les personnels à participer à une Assemblée Générale le mardi 13 mai à partir de 14H30, Salle des Conseils de Pôle.

Nous vous proposons d'y venir très nombreux, soit sur une heure d'information syndicale de SUD (bon à déposer 3 jours à l'avance), soit sur un temps de grève (un préavis a été déposé), soit sur votre temps personnel.

Nous y ferons un point de la situation et un compte rendu de ce référé et de ses conséquences. Les méthodes employées par Monsieur Blandel cherchent à instaurer une véritable « *dictature administrative* » ; c'est aussi une « *criminalisation de l'action revendicative* ».

A nous toutes et tous de décider, ensemble, des formes d'action à mettre en place pour s'opposer aux choix iniques de cette politique de santé.

D'ores et déjà, rendez vous est pris le 22 mai pour une Assemblée Générale des Hôpitaux.

Nombre de soutiens nous sont parvenus de toute la France et nous les en remercions.

**MARDI 13 MAI, Salle des Conseils de Pôle
14H30 Assemblée Générale
Venez nombreux**